

Nom du PGMR (MRC) :

Plan conjoint de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean 2024-2031 - MRC du Domaine-du-Roy

1. Identification du répondant

Prénom et nom : **Steeve Gagnon**
Téléphone : **418 275-5044, poste 2203**

Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :

Signature du répondant

2. Gestion des CRD sur le territoire d'application du PGMR

Consignes pour remplir le formulaire :

- Si plus d'une réponse est applicable par question, indiquez vos réponses par ordre d'importance par rapport à votre situation dans les lignes 1, 2 ou 3 prévues à cet effet.
- Bien que toutes les réponses n'invitent pas directement à donner plus de détails en commentaires, nous vous encourageons tout de même à détailler vos réponses pour chacune des questions, le cas échéant.

Questions	Choix de réponses	Commentaires
<p>1. En excluant les projets d'infrastructures routières, comment les municipalités de votre territoire exigent-elles principalement que les résidus de CRD issus des chantiers municipaux soit gérés?</p> <p>(Dans cette question, l'expression « chantiers municipaux » inclut les chantiers réalisés par les employés municipaux et ceux pour lesquels la municipalité est donneuse d'ouvrage.)</p>	1 Envoi des résidus directement à l'élimination	<p>Il y a 36 municipalités sur le territoire de la RMR qui ont chacune leur réglementation. À notre connaissance, aucune n'a mis en place un règlement pour que les résidus de CRD soient valorisés. Par contre, elles « n'exigent » pas que les résidus de CRD soient envoyés à l'enfouissement. C'est à la discrétion des entrepreneurs.</p>
	2 Gestion des résidus confiée aux entreprises privées responsables des divers chantiers	
	3 Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	
<p>2. Quel est le principal défi rencontré dans la gestion des résidus de CRD sur votre territoire?</p>	1 Manque de débouchés pour les matières triées	
	2 Absence d'infrastructures de tri à distance raisonnable	
	3 Manque de sensibilisation des entrepreneurs	
<p>3. Quel outil ou quelle mesure, de la part du gouvernement du Québec, serait le ou la plus utile pour améliorer la gestion des résidus de CRD sur votre territoire?</p> <p>(Veuillez détailler votre réponse dans la colonne « Commentaires ».)</p>	1 Nouvelles contraintes réglementaires	<p>Peut-être que l'arrivée de telles règles pourraient aider, mais si aucun débouchés n'existe et ce, plus particulièrement en région cela ne fera que créer de nouveaux problèmes (dépôt sauvages, feux, etc.). Assurer un marché des débouchés est prioritaire pour la gestion des CRD.</p>
	2 Incitatifs financiers pour encourager le tri ou la valorisation	
	3 Guides ou outils techniques pour les entrepreneurs et les citoyens	
<p>4. Quelle initiative locale a été implantée ou est en cours d'implantation pour détourner les résidus de CRD générés sur votre territoire de l'élimination?</p> <p>(Si des initiatives sont déployées seulement dans certaines municipalités de votre territoire, veuillez préciser les municipalités concernées dans la colonne « Commentaires ».)</p>	1 Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	<p>La RMR, en collaboration avec l'APCHQ et la quincaillerie R+, ont mis en place un projet de tri sur chantier dont le but est de valoriser les matières via la quincaillerie R+ plutôt que les enfouir. Il y a 6 entrepreneurs qui ont accepté de faire parti du projet pilote, et leurs chantiers ont été visités en 2025. Quelques matières ont déjà été détournées en 2025, mais le projet sera ajusté en 2026. Le projet vise principalement les projets de construction, mais il est prévu de l'étendre à des projets de rénovation et de déconstruction dans les prochains mois/prochaines années.</p>
	2	
	3	

5. Quels sont les services municipaux qui pourraient être implantés ou bonifiés pour réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser davantage les résidus de CRD sur votre territoire?	1	Initiatives de réemploi (ex. : ressourcerie)	Il y avait 3 quincailleries du réemploi sur le territoire du Lac-Saint-Jean, mais 2 ont fermées en 2025 dû au manque de financement.
	2		De plus, les normes restrictives de valorisation du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) ont considérablement réduit toute forme de valorisation énergétique pour le bois Q-3.
	3		
6. Quels types de lieux sont particulièrement affectés par les dépôts sauvages de résidus de CRD sur votre territoire?	1	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	La RMR a un réseau de 7 écocentres et 4 points de dépôt pour les territoires non organisés. Depuis la mise en place des points de dépôt, les dépôts sauvages ont diminué.
	2		
	3		

Renseignements supplémentaires

Avez-vous des commentaires, des projets ou des besoins dont vous souhaitez nous faire part et qui pourraient contribuer à la réflexion du MELCCFP sur la gestion des résidus de CRD au Québec?	<p>Considérant que les initiatives et les projets de valorisation des résidus de CRD et de réemploi demandent des investissements importants, la RMR propose de transférer le montant de la redevance servant au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). Ça éviterait de créer une autre redevance et permettrait d'utiliser des fonds déjà existants.</p> <p>Aussi, il faut s'assurer que les débouchés soient accessibles pour toutes les régions du Québec. Par exemple, il est irréaliste de croire que les entreprises du Lac-Saint-Jean peuvent envoyer leurs résidus de bois à Tafisa au Lac-Mégantic. Nous avons besoins de solutions locales.</p>
--	---